

A LIRE DANS CE NUMERO

Le congrès de la Fédération
du Textile P. 2-3

Au congrès de la Fédération
du Commerce P. 4-5

Invitation au congrès
du PSD P. 6

English Section PP. 7-8



Vol XXXIV — No 26

Ottawa, 11 juillet 1958

PROGRAMME D'EXPANSION SYNDICALE ADOPTE PAR LA FEDERATION DU COMMERCE

Réunis en congrès, les délégués de 21 syndicats affiliés adoptent un vaste programme d'expansion, autorisent l'engagement d'une personne libérée et veulent collaborer avec la CTCC pour organiser ce vaste secteur de notre économie

Les représentants des 21 syndicats affiliés à la Fédération Nationale des Employés du Commerce, réunis à Sherbrooke ont autorisé l'engagement d'une personne libérée et ont accepté l'idée de collaborer avec la CTCC pour faire une vaste enquête sur les conditions de travail et de salaires dans le secteur des employés du commerce, en vue de l'expansion du syndicalisme dans ce secteur important.

Ces décisions ont été prises à la suite de communications de M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la CTCC et de M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique de la CTCC spécialement attaché au secteur professionnel des collets blancs.

Un programme

En résumé, le programme mis de l'avant par M. Gauthier et adopté ensuite par le congrès, suggère une enquête sur les conditions de travail et de salaires des employés à travers la province; la consolidation des effectifs syndicaux actuels par un renouveau de l'esprit et de la vie syndicales et par l'éducation des effectifs et des membres et enfin par l'utilisation de nouvelles techniques d'organisation capables de rencontrer la sympathie et la compréhension des collets blancs. Enfin, les différents services de la CTCC, soit ceux de l'Education, de la Publicité et de l'Organisation devront collaborer à la mise en application de ce programme d'expansion.

Travail d'éducation nécessaire

Avant de proposer ce plan d'expansion, M. Gauthier avait souligné l'importance de l'évolution à faire au sein de la CTCC pour mieux intégrer les travailleurs, tant au sein des divers services que des organismes qui doivent

être capables de comprendre les aspirations et les besoins des travailleurs du commerce.

Rappelant que le secteur des employés du commerce devient de plus en plus important au sein de l'économie canadienne et que les travailleurs manuels deviendront de plus en plus des travailleurs qui rendront tout simplement des services, M. Gauthier a déclaré que nous devons nous préparer à accepter la venue des collets blancs dans le mouvement syndical et leur en faciliter l'accès.

Pour cela il est nécessaire que le mouvement syndical tout entier fasse l'effort nécessaire de comprendre la mentalité des collets blancs, leurs besoins, leurs aspirations et de les rejoindre sous le dénominateur commun qui est l'amélioration de leurs conditions de salaires.

De son côté, M. Fernand Jolicoeur a déclaré que le syndicalisme devra s'intéresser davantage à la classe des collets blancs et des employés de commerce. Le mouvement syndical, dit-il, devra changer ses méthodes, reviser sa philosophie et probablement aussi modifier son vocabulaire s'il veut prendre pleinement pied dans ce secteur.

Les élections

A l'issue du congrès qui s'est

(Suite à la page 6)

Au congrès de la Fédération du Commerce



Les organismes syndicaux existent pour rendre service aux travailleurs, déclarait dimanche dernier, M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, devant les congressistes de la Fédération du Commerce à Sherbrooke. Sur cette photo, on remarque M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier de la Fédération; M. Jean Marchand; M. H.-P. Auger, président de la Fédération; et M. Maurice Dussault, secrétaire de la Fédération.

M. Jean Marchand encourage les tisserands à la lutte

Soulignant le fait que la Fédération Nationale du Textile est l'une des plus importantes fédérations affiliées à la CTCC et rappelant les batailles difficiles qu'elle a livrées dans le passé, M. Jean Marchand a exhorté les travailleurs du textile à la vigilance et à l'action afin d'améliorer le sort des travailleurs de cette industrie.

M. Marchand qui s'adressait alors à quelque 100 délégués représentant 24 syndicats affiliés à la Fédération a mis ses auditeurs en garde contre les employeurs qui voudront prétexter la situation que traverse actuellement l'industrie pour tenter d'imposer des conditions de travail inférieures aux travailleurs.

Evolution nécessaire

Abordant ensuite le problème des réformes de structures et de l'unité syndicale, M. Marchand a déclaré que la CTCC est en pleine évolution depuis quelques années.

Vos dirigeants, dit-il, font preuve de réalisme: sur le continent nord-américain, il y a 170,000,000 d'Anglo-Saxons tandis que dans la province de Québec, la CTCC ne compte que 100,000 membres sur 700,000 travailleurs.

M. Marchand souligne ensuite deux faits dont nous devons également tenir compte: nous sommes dans un milieu canadien français et les petits Canadiens français ont besoin de plus d'éducation et de plus d'instruction. Face aux problèmes de l'automatisme, les travailleurs doivent trouver eux-mêmes une solution à leurs problèmes et se donner des institutions capables de les protéger.

Nous devons être capables de nous donner des institutions qui assureront une meilleure place aux nôtres et nous libéreront du système économique actuel.

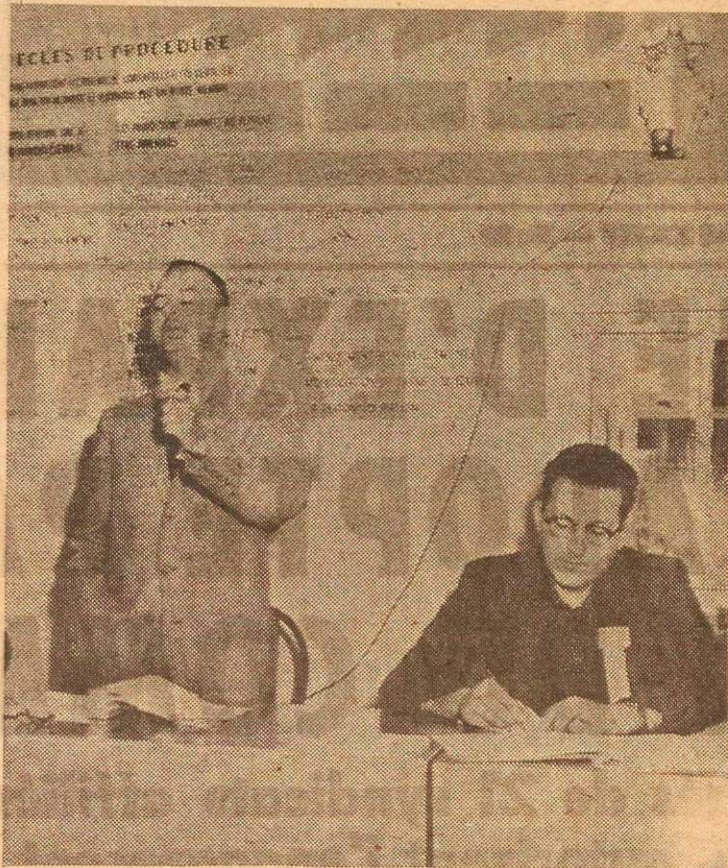
De son côté, M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC, a déclaré que les syndiqués doivent étudier leurs problèmes avec réalisme et faire preuve de beaucoup d'optimisme.

Dans une société qui se construit dans un idéal de confort, les syndicats doivent s'occuper davantage de la personne humaine. Mais l'héritage chrétien que vous possédez vous permet d'envisager l'avenir avec optimisme, a-t-il dit. Enfin, il a lancé un appel à l'union des cœurs et des esprits en demandant à tous de faire l'effort de comprendre les besoins des autres.

Mgr David Petit, p.d., v.g., au nom de Son Excellence Mgr Douville, évêque de St-Hyacinthe, a apporté un témoignage d'appréciation pour le travail fait par les syndicats dans le textile et particulièrement dans la région de St-Hyacinthe.

Ajoutant que les syndicats travaillent à améliorer le sort des travailleurs et à leur permettre de vivre dans un monde meilleur, Mgr Petit a dit que les syndiqués participaient ainsi à l'oeuvre de la création.

M. René St-Pierre, député provincial, invité au banquet d'hon-



M. René Gosselin, président de la Fédération du Textile, exposant les motifs qu'ont les travailleurs du textile pour demander une enquête royale dans cette industrie; à droite, M. Armand Marquis, assistant-secrétaire de la Fédération.

neur, jeudi dernier, a invité les travailleurs à prendre une part plus active dans les affaires publiques.

M. Roland Daudelin, échevin de St-Hyacinthe et représentant le maire de cette ville, a également adressé quelques mots.



Photographie prise au récent congrès de la Fédération Nationale du Textile alors que Mgr Petit, V.G. du diocèse de St-Hyacinthe, s'adressait aux congressistes. On remarque de gauche à droite M. Jacques Paradis, secrétaire de la Fédération; M. l'abbé Chevalier, aumônier du Conseil central de St-Hyacinthe; Mgr Petit, v.g. du diocèse de St-Hyacinthe; M. Simon Bouchard, 1er vice-président de la Fédération.

Montréal

Initiation de 150 nouveaux membres dans le Syndicat des Fonctionnaires municipaux

Au cours de son année d'activités qui se termine à la fin de juillet, le Service d'éducation du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, Inc., a intéressé directement environ 325 fonctionnaires qui ont enregistré 1,382 présences, aux 45 séances de l'année.

Plus de 150 nouveaux syndiqués ont assisté à une séance d'initiation au restaurant "Au Réchaud" le 9 avril dernier.

La soirée débuta par un souper en commun, aux frais du Syndicat, suivi d'un film et d'une discussion amicale entre le président du Syndicat, monsieur René Constant et les nouveaux syndiqués. La réunion s'est terminée par l'initiation des nouveaux membres.

Cette séance a été suivie de deux autres réunions d'informations, auxquelles un bon nombre de nouveaux syndiqués participèrent. La première, tenue le 21 mai, surtout centrée sur l'information syndicale, traitait de l'organisation interne de notre organisme professionnel et de notre convention collective. MM. René Constant et Amédée Parent agissaient comme animateurs et M. Jean-Robert Gauthier dirigeait la soirée.

La deuxième réunion, le 26 mai, était une séance d'information professionnelle. Après la présentation d'un film sur Montréal, monsieur Jean de Laplante, préposé aux recherches et à l'inventaire au Service des Pares, étudia avec les participants le milieu montréalais, alors que monsieur Benoit Rajotte, préposé aux relations avec le personnel à l'Hôtel de Ville de Montréal, expliqua brièvement l'administration de la Ville. M. Amédée Parent présidait la soirée; M. Jean Dupire agissait comme modérateur.

Au début de juin, les dirigeants du syndicat et quelques membres du Service d'éducation se sont réunis à St-Jérôme pour étudier, dans un esprit de franchise camaraderie, le "Rôle du dirigeant syndical", "L'éducation syndicale et professionnelle des fonctionnaires", "La convention collective", "Le fonds de pension des fonctionnaires municipaux de Montréal". M. l'abbé Jean-Marie LaFontaine, aumônier du Conseil Central, Gérard Picard, Amédée Parent, Jean-Paul Geoffroy, conseiller technique à la C.T.C.C. et Jean-Robert Gauthier étaient tour à tour responsables des séances.

Les responsables de l'éducation ont eu une séance d'études d'une journée, le samedi, 5 juillet. Ils y ont fait la critique des objectifs et réalisations et prépareront le programme de l'année 1958-59.

Outre les activités déjà mentionnées, les cours de personnalité, organisés, cette année, trois soirs par semaine, ont intéressé à eux seuls, 72 participants durant douze semaines.

Le voyage aux Nations-Unies à New York au début de novembre 1957, trois rencontres de préparation aux Ateliers de la Fonction Publique, une rencontre avec les participants aux Ateliers Syndicaux, une rencontre avec les participants du voyage

à New York, composent dans ses grandes lignes le programme de l'année terminée. Il faut ajouter en outre, de nombreuses réunions du Service et du Comité d'éducation, où s'élabore le programme à venir.

Le Service d'éducation du Syndicat des Fonctionnaires a de plus travaillé d'arrache-pied à la préparation d'une vaste enquête chez les employés de bureau, qui sera conduite par la C.T.C.C.

Les 300 copies du dossier d'initiation syndicale et professionnelle ont été distribuées aux nouveaux syndiqués inscrits depuis le 1er novembre 1957 et aux autres syndiqués qui en ont fait la demande. Les responsables du Service préparent une réédition de ce dossier qui a rencontré la faveur des collets-blancs de l'Hôtel de Ville et a déjà suscité des échos dans divers milieux.

A L'HORIZON

Les Ateliers de la Fonction Publique auront lieu vraisemblablement en septembre. D'autres cours de personnalité s'inscriront en janvier. Le programme comportera aussi un nombre considérable de rencontres syndicales sur le plan du service municipal, des rencontres publiques permettant des échanges de vues entre le contribuable et le fonctionnaire et d'autres articles intéressants.

Chacun des 3,100 collets-blancs syndiqués de l'Hôtel de Ville sera avisé en temps et lieu du programme de l'an prochain.

H.-P. Auger élu président des emp. du commerce

M. Henri-Paul Auger, de Québec, a été élu président de la Fédération nationale catholique des employés du Commerce, lors du congrès tenu à Sherbrooke, dimanche et lundi, les 6 et 7 juillet.

L'assemblée a élu M. Rodrigue Plamondon, de Jonquière, et M. Jean Riopel, de Québec, respectivement premier et deuxième vice-présidents. On a confié le secrétariat à M. Marcel Brousseau, de Québec. Il sera assisté par une secrétaire, Mlle Gisèle Plante, également de Québec.

M. Théo Langlois, de Québec, a été élu trésorier. Il sera secondé dans son travail par M. Louis-Philippe De Roy, également de Québec.

M. Evangéliste Moreau, président du conseil central des Syndicats nationaux de Sherbrooke, agissait en qualité de président d'élection tandis que M. Maurice Dussault, agissait en qualité de secrétaire.

Une enquête royale demandée dans l'industrie du textile

Le problème du chômage, de l'automation, du gaz naturel font également l'objet de prises de position au congrès de la Fédération du Textile à St-Hyacinthe

La Fédération Nationale du Textile a réitéré sa demande au gouvernement fédéral pour que l'on institue une enquête royale dans l'industrie du textile.

C'est après avoir étudié le rapport du président général de la Fédération, M. René Gosselin, que les quelque 100 congressistes représentant 24 syndicats affiliés à la Fédération ont décidé de lancer un appel au gouvernement fédéral pour qu'une telle enquête soit tenue.

Dans son rapport, M. Gosselin avait déclaré que l'Etat, qui est le gardien du bien commun, se devait de permettre à chaque citoyen de bénéficier du développement économique du pays.

Or, d'après M. Gosselin qui a cité des chiffres irréfutables, certains groupes de travailleurs dont ceux de l'industrie du textile sont actuellement victimes d'une injustice économique et sociale, car les ouvriers du textile ont un salaire inférieur de 40 cents l'heure à celui payé dans l'industrie manufacturière.

"Le gouvernement, dit-il, se doit de créer des conditions économiques favorables pour éliminer cet écart".

Parmi les conditions défavorables aux travailleurs du textile, M. Gosselin a mentionné la concurrence très dure que doit subir notre industrie parce que nos tarifs sont trop bas. Il a également parlé de la faiblesse de notre loi anti-dumping qui permet l'entrée au Canada de produits américains qui sont vendus au prix coûtant.

Un mémoire à la Commission des tarifs

Au cours de la discussion qui eut lieu, M. Gosselin a déclaré que la Fédération avait présenté un mémoire à ce sujet à la Commission des Tarifs qui a siégé à Ottawa le mois dernier.

Dans notre mémoire, souligne-t-il, nous avons préféré demander à la Commission de reviser la loi anti-dumping parce que nous considérons que cette mesure serait plus efficace que de demander l'augmentation de certains tarifs.

L'augmentation de certains tarifs ne saurait être assez élevée pour protéger efficacement l'industrie et nos travailleurs. Par

contre, la révision de la loi anti-dumping empêcherait les pays étrangers, particulièrement les Etats-Unis, de venir déverser chez-nous leurs excédents de stocks au prix coûtant.

Par contre le fait que certaines entreprises sont capables d'accorder des conditions de travail et de salaire supérieures à celles qu'accorde la Dominion Textile indique clairement que les difficultés auxquelles doit faire face l'industrie ne la rend pas incapable d'améliorer le sort des travailleurs.

Au plus fort de la crise, dit M. Gosselin, la Dominion Textile réalisait des profits fantastiques. C'est à ce sujet que les congressistes ont prié le gouvernement fédéral d'instituer une enquête royale afin de voir clair dans toute cette question.

Le chômage

La question du chômage a également retenu l'attention des congressistes. Afin que les travailleurs qui tombent en chômage ne connaissent pas une véritable misère, le congrès a demandé que des pressions soient exercées pour que la Commission d'Assurance-chômage abolisse la période d'attente actuelle et pour que les taux de prestations soient augmentées.

Les congressistes ont également demandé que les prestations de chômage soient versées aux personnes sans travail tant et aussi longtemps qu'on ne sera pas en mesure de leur fournir un emploi convenable et rémunérateur.

Autres résolutions

Le congrès a également adopté une résolution priant le gouvernement fédéral d'augmenter le taux des allocations familiales en prenant pour base l'indice des prix au moment de l'établissement de cette mesure sociale.

Les travailleurs du textile ont également critiqué la compagnie de téléphone Bell qui demande une nouvelle augmentation de ses tarifs dans la province de Québec. Enfin, les délégués ont demandé une révision des cartes électorales fédérale et provinciale afin que chacun des comtés électoraux ait à peu près un nombre égal d'électeurs.

Le gaz naturel

La question du gaz naturel qui continue de passionner l'opinion publique à travers la province n'a pas laissé indifférents les congressistes du textile, et ils ont adopté la résolution suivante:



Photographie prise à l'issue des élections au dernier congrès de la Fédération Nationale du Textile. Les élections, sous la présidence de M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, ont donné les résultats suivants. Sur la première rangée, dans l'ordre: M. Simon Bouchard, 1er vice-président; M. René Gosselin, président; M. l'abbé Chevalier, aumônier du Conseil central de St-Hyacinthe; debout, dans le même ordre: MM. Gérard Comtois, 3e vice-président; Raoul Gaouette, 2e vice-président; Armand Marquis, assistant-secrétaire; Léopold Côté, 4e vice-président et Jacques Paradis, secrétaire.

"Considérant l'ampleur prise par les déclarations du journal Le Devoir relativement à la Corporation de Gaz naturel, le présent congrès de la Fédération Nationale du Textile demande qu'une enquête royale donnant toutes les garanties d'impartialité soit instituée au sujet de cette affaire."

Journées d'études

Le congrès de la Fédération a également autorisé l'Exécutif de la Fédération à organiser au moins deux journées d'études au cours de la prochaine année sur les sujets suivants: les syndicats et la politique ainsi que la sécurité sociale.

A ce sujet, on étudiera particulièrement le problème de la diminution des heures de travail lors des négociations collectives afin d'atténuer les effets du speed-up (plan boni) et de l'automation.

On remarque en effet que l'automation, l'introduction de nouvelles méthodes de production, l'augmentation de la vitesse des machines, entraînent une diminution de la main d'oeuvre tout en permettant une plus grande production par heure-ouvrier, ce qui entraîne des mises à pied, des congédiements, le chômage.

Les élections

A l'issue du congrès tous les officiers qui étaient en fonction ont été réélus, M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC agissant comme président des élections. Les officiers élus sont MM. René Gosselin, prési-

dent; Simon Bouchard de St-Grégoire de Montmorency, 1er vice-président; Simon Bouchard de St-Grégoire de Montmorency, 1er vice-président; Raoul Gaouette de Magog, 2e vice-président; Gé-

rard Comtois de Coaticook, 3e vice-président; Léopold Côté de Montmagny, 4e vice-président; Jacques Paradis de Granby, secrétaire et Armand Marquis de Sherbrooke, assistant-secrétaire.

QUEBEC

Convention signée dans le secteur de la fourrure

Le 25 juin dernier MM. Henri Clément et P. H. Guimont, président et vice-président de la Cie Maranda Labrecque Ltée et Gérard Jacques et Maurice Parent, officiers du Syndicat des Apprêteurs et Teinturiers en Fourrure de Québec, apposèrent leur signature à une nouvelle convention collective de travail, d'une durée de deux (2) années.

Les négociations furent complétées après l'intervention du service de conciliation du ministère du Travail, représenté par M. Gaétan Charbonneau. Les pourparlers entre les parties avaient débuté en avril dernier.

L'objectif principal du syndicat était de pouvoir obtenir pour ses membres des avantages économiques comparables à ceux négociés par l'International Meat and Cutters Workmen of America, section apprêteurs en fourrure pour ses locaux de Montréal, Toronto et Winnipeg.

Les gains en salaires en particulier, dépassant l'objectif qui était de 0.12 l'heure. En effet, la convention assure aux salariés 0.15 l'heure à compter du 1er juin 1958 avec entière rétroactivité.

De plus l'échelle des taux minima de salaires est modifiée et prévoit des hausses de taux minima de 0.15 à 0.20 l'heure.

Le nouveau contrat de travail modifie l'ancienneté et la procédure de griefs, assurant aux travailleurs plus de protection dans leurs droits. Dorénavant, les employés soumis à cette convention auront droit à neuf (9) jours de congés payés. L'article vacances, prévoit deux semaines de vacances payées après quatre ans de service.

MM. Gérard Jacques, Gérard Fortin, Eugène Fontaine, officiers du syndicat ont participé aux négociations conduites par Eugène Rancourt, conseiller technique du Conseil Central de Québec. MM. Henri Clément, J. H. Guimont et J.-R. Savary représentaient la compagnie.

Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121

domicile CL. 9-2839

Le syndicalisme ne peut réaliser l'évolution de la société sans la participation des collets blancs

"Le Syndicalisme est resté jusqu'à maintenant hors de la portée des collets blancs, sauf pour certaines catégories. Il serait souhaitable que cette catégorie de travailleurs, qui prend de plus en plus de place dans notre société, se groupe à l'intérieur de certains cadres, afin de participer, comme l'a fait la classe ouvrière, à l'évolution de cette société."

Telle est la conclusion d'une importante étude sur la "croissance et la structure des collets blancs", préparée par monsieur Jacques Henripin, démographe, professeur à la faculté des Sciences Sociales de l'Université de Montréal.

Cette étude, rendue publique aujourd'hui, a d'abord été présentée aux sessions sur l'expansion du syndicalisme de l'École de formation ouvrière, organisée dernièrement par le Service d'Éducation de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, au Camp Saint-Paul de l'Île-aux-Noix.

C'est d'ailleurs dans le cadre du Service d'Éducation de la C.T.C.C. que monsieur Henripin a entrepris cette étude avec la collaboration d'une équipe de recherche, composée de MM. Claude Ryan, secrétaire na-

tional de l'Action Catholique, Fernand Jolicoeur et Jean-Paul Lefebvre, directeur et directeur-adjoint du Service d'Éducation de la C.T.C.C., Jean-Robert Gauthier, conseiller technique à la C.T.C.C. et directeur du Service d'Éducation du Syndicat National des Fonctionnaires Municipaux de Montréal Inc., et Joseph Naud, secrétaire et statisticien du Service d'Éducation des Fonctionnaires, qui a préparé et compilé un questionnaire adressé à divers milieux de collets blancs du Québec.

Plus de 47% des collets blancs au Canada sont des femmes

Plus de 47 p. 100 des collets blancs au Canada sont des femmes, selon cette étude. Alors qu'on ne trouvait qu'une femme sur cinq collets blancs, en 1891, en 1951, une sur deux, bien que les membres féminins ne forment que 22.2 p. 100 de la population active du Canada.

Dans le secteur plus particulier des bureaux, le plus important des collets blancs, le mouvement est encore plus marqué: une femme sur huit (12.8%) en 1891, et plus qu'une sur deux en 1951 (58.1%).

L'élément féminin

L'importance de l'élément féminin dans le secteur des collets blancs explique en partie la difficulté qu'ont ces derniers à se syndiquer. La majorité des collets blancs féminins étant des célibataires jeunes ou assez jeunes, elles ne trouvent pas d'intérêt à se syndiquer puisqu'une part importante quittera probablement les rangs de la population active. Leur activité est relativement passagère et l'intérêt qu'elles portent à l'amélioration de leur revenu ou de leur milieu de travail n'est peut-être pas aussi impérieux que l'intérêt qu'y attachent leurs compagnons, pour qui leur situation constitue un facteur dominant et permanent de leur vie et de celle de leur famille.

Une grande partie des collets blancs féminins épouseront vraisemblablement d'autres collets blancs et il serait impérieux pour les mouvements syndicaux de souligner à ces futures épouses l'importance du syndicalisme pour la vie du foyer qu'elles fonderont.

Facteurs d'éloignement

Parmi les autres facteurs qui ont éloigné jusqu'à maintenant les collets blancs du syndicalis-



Groupe de syndiqués réunis en fin de juin dernier au camp St-Paul sous les auspices de l'École de formation ouvrière de la CTCC sous la direction du Service d'Éducation. On voit ici une partie du groupe dans le réfectoire de l'Institution.

me, l'étude mentionne:

a) l'isolement fréquent de certaines catégories de collets blancs en petits groupes — c'est souvent le cas des employés de bureau — rend difficile la constitution d'unités significatives ayant un certain pouvoir;

b) les collets blancs sont souvent plus près des patrons que les ouvriers; plus près physiquement et psychologiquement, ce qui leur donne l'espoir d'un jour faire partie de la direction ou de croire — à tort ou à raison — qu'ils en font déjà partie et de ce fait de posséder moins le sens de l'autonomie et de l'indépendance vis-à-vis du patron que les ouvriers.

Les collets blancs

Cette intéressante étude définit les collets blancs comme étant "les salariés qui ne travaillent pas à la transformation matérielle des produits, ni à leur transport" en excluant toutefois les administrateurs, les gérants et les techniciens hautement qualifiés, qu'on appelle les cadres techniques et administratifs.

Cette définition inclut:

a) professions libérales — infirmières, instituteurs, professeurs et principaux d'écoles, bibliothécaires, auteurs, rédacteurs et journalistes;

b) employés de bureau

c) employés des services de communications — facteurs, annonceurs, téléphonistes, télégraphistes;

d) employés de commerce — sauf empaqueteurs et préposés aux postes d'essence;

e) professions financières — agents d'assurance, courtiers;

f) service personnel — gardemalades.

Les professions les plus représentées sont les infirmières, les instituteurs, les employés de bureau, les commis voyageurs et les commis de magasins.

Les effets

La composition des collets blancs au Canada est à peu près semblable à celle du Québec ou de l'Ontario, soit: plus de 50 p. 100 d'employés de bureau, 15 p. 100 des commis de magasins et 9.6 p. 100 des instituteurs, plus de 75 p. 100 pour ces trois professions.

L'étude continue en soulignant l'importance des collets blancs dans la population active du Canada. Ils représentent, en effet, 21 p. 100 de la population active du Canada et 27 p. 100 des salariés. C'est le groupe le plus important des salariés. Ils sont plus nombreux que les ouvriers d. manufactures et à peu près aussi nombreux que les ouvriers salariés travaillant dans les manufactures, les mines et la construction.

Ils ont à peine moins d'importance dans le Québec que dans l'ensemble du Canada: 1.6 p. 100 de moins.

L'étude constate que plus une région se développe et s'industrialise, plus est forte la propor-

tion des collets blancs parmi les travailleurs. A Montréal, par exemple, 30 p. 100 des salariés sont collets blancs.

La croissance des collets blancs a été phénoménale et si l'on se rapporte au rapport de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques au Canada, mieux connue sous le nom de Commission Gordon, cette croissance est appelée à se continuer. L'urbanisation et l'industrialisation ne sont certes pas étrangères à cette croissance rapide et il semble bien que nous nous acheminons vers le type de structure professionnelle à forte proportion de collets blancs.

L'étude rapporte qu'il y avait 131,300 collets blancs au Canada en 1891, et 1,177,800, en 1951.

Pendant ces 60 ans, alors que la population active du Canada se multipliait par 3.2, les collets blancs se multipliaient par 9.

Trois facteurs expliquent cette croissance phénoménale: l'accroissement de la productivité des machines, le développement du commerce et la nécessité de la coopération.

Collets blancs et syndicalisme

L'isolement en petits groupes des collets blancs, leur situation plus près du patron, la forte proportion de célibataires féminins dans ce secteur sont, comme on l'a vu, les principaux facteurs qui ont empêché le syndicalisme de pénétrer dans ce groupe de travailleurs. Mais si

(Suite à la page 6)



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement un an, \$1.50
le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa, Ont.

89

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

AU CONGRES DE LA FEDERATION NATIONALE DES EMPLOYES DU COMMERCE

Les structures syndicales existent pour les travailleurs

C'est ce que déclare M. Jean Marchand au congrès de la Fédération Nationale des Employés du Commerce — Les travailleurs qui paient des per capita ont droit à des services — L'élément féminin doit occuper la place qui lui revient, souligne-t-il.

Abordant spécifiquement le problème des réformes de structures de la CTCC, M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, a déclaré dimanche dernier, qu'il faudrait faire des sacrifices sur le plan des cadres pour donner aux travailleurs qui versent des per capita les services qu'ils sont en droit d'attendre.

M. Marchand s'adressait alors aux congressistes de la Fédération nationale catholique des Employés du Commerce réunis en congrès en fin de semaine dernière à Sherbrooke.

Après avoir fait état des différentes opinions exprimées au sujet des réformes de structures, M. Marchand a émis l'opinion qu'il n'y a aucune raison valable d'opposition entre les différents organismes syndicaux au sujet des réformes de structures.

Nous devons partir avec une seule et même idée, dit-il. Les rendre service tandis que les trappent les travailleurs, pour leur rendre service tandis que les travailleurs n'existent pas pour supporter des structures, à moins qu'elles ne leur rendent service.

Le secrétaire général de la CTCC a déploré le manque de coordination entre les différents organismes syndicaux. Cette déficience de nos cadres retombe en définitive sur les travailleurs qui doivent payer des per capita aux organismes auxquels leur syndicat doit être affilié.

Il a ajouté qu'il faudra un jour entreprendre une discussion au sujet des organismes syndicaux qui retirent des cotisations sans rendre service aux travailleurs. Un organisme syndical incapable de rendre service aux travailleurs ne devrait pas avoir le droit de percevoir des per capita et les syndicats ne devraient pas être obligés d'appartenir à de tels organismes.

Il a souligné l'urgence de la réforme des cadres de la CTCC pour que tous les syndiqués reçoivent les services auxquels ils ont droit. Sinon, dit-il, les grosses unités se donneront elles-mêmes ces services tandis que les petites unités resteront isolées, ce qui amènera une désagrégation de la CTCC qui ne groupera plus que de faibles unités qui resteront ensemble sous le même prétexte du nationalisme et du catholicisme.

Malheureusement, a ajouté M. Marchand, ces seules raisons ne justifient pas l'existence d'une centrale syndicale qui doit être capable de rendre des services aux travailleurs.

L'élément féminin

Répondant à une interpellation d'une déléguée de Montréal, M. Marchand a déclaré que l'élément féminin devrait être sur le même pied que l'élément masculin dans la CTCC et que les femmes devraient pouvoir faire la lutte aux hommes à tous les postes de l'exécutif. Il n'y a pas d'objection à ce qu'une femme accède un jour à la présidence de la CTCC.

Relativement à la question de savoir pourquoi on compte peu de femmes libérées au sein de la CTCC, M. Marchand a déclaré que peu de femmes sont prêtes à accepter de telles responsabilités. Jusqu'à date, ajoute M. Marchand, la CTCC n'a pas formé elle-même ses permanentes mais elle les choisit à cause de leur préparation antérieure. Mais la CTCC pourra un jour former ses propres permanentes et alors il sera possible de former des femmes pour des fonctions qu'elles peuvent exercer dans le mouvement.

Le secteur du commerce appelé à devenir le plus grand champ d'action du syndicalisme



M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'éducation de la CTCC, faisant appel aux délégués de la Fédération Nationale du Commerce en faveur d'un programme d'expansion du syndicalisme dans ce secteur. Il a assuré la coopération de son service pour le succès de la mise en application de ce programme. MM. Amédée Daigle, directeur du service d'organisation de la CTCC et M. Jean-Robert Gauthier de Montréal ont également parlé sur le même sujet.

"Dans un avenir très rapproché, le secteur du commerce est appelé à devenir le plus grand champ d'action du syndicalisme".

C'est cette phrase, extraite du discours d'ouverture du congrès de la Fédération Nationale des Employés du Commerce par M. H.-P. Auger, président de la Fédération, qui a inspiré les délibérations et les décisions prises lors du récent congrès de cet organisme à Sherbrooke, dimanche et lundi dernier.

La présence de MM. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la CTCC; Amédée Daigle, directeur du Service d'Organisation, et Jean-Robert Gauthier, conseiller technique de la CTCC dans le secteur des collets blancs, soulignait impérieusement l'effort à faire dans le secteur des employés du commerce.

L'automatisation

Etant donné les perturbations qui seront la conséquence de l'automatisation, a souligné M. Auger, le commerce est appelé à devenir le plus grand champ d'action du syndicalisme. Déjà, dit-il, les possibilités d'organisation sont sans limite et ces possibilités augmenteront de jour en jour. Les corps supérieurs, dit-il, semblent vouloir se rendre compte de l'avenir du commerce au point de vue syndical et ils cherchent des moyens d'entrer dans ce champ d'action.

Le secteur des collets blancs a le plus progressé, au cours des cinq dernières années, dans le syndicalisme

"S'il est vrai que le syndicalisme peut difficilement espérer de rénovation sociale dans le Québec sans la participation active des collets blancs, il est également vrai que le secteur des collets blancs est celui qui a le plus progressé dans le syndicalisme, depuis les cinq dernières années", selon M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique spécialisé dans les problèmes des collets blancs auprès de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

M. Gauthier a ajouté que la CTCC a créé un bureau spécialement intéressé à l'important secteur des collets blancs. Ce bureau collabore au travail d'organisation, de recrutement, d'éducation des collets blancs pour intégrer cette vaste classe, la plus importante des salariés, au mouvement syndical. Comme les autres salariés, le collet blanc a droit de bénéficier du mouvement syndical. Son abstention presque totale du mouvement a fait de lui la plupart du temps, le salarié le plus mal payé qui soit.

Alors que le syndicalisme a permis à d'autres travailleurs de bénéficier d'un standard de vie convenable, le collet blanc est encore très mal rémunéré, bien que son travail — vêtements, instruction — requiert des exigences beaucoup plus dispendieuses que pour la plupart des autres travailleurs. En somme, ce sont les collets blancs qui sont devenus les délaissés, où, comme on l'a déjà dit, avec

une certaine justesse, les collets blancs sont les "prolétaires du XXe siècle".

Il est toutefois encourageant de sentir que cette situation a suscité un réveil des collets blancs qui depuis ces quelques cinq dernières années tendent de plus en plus à se joindre aux divers mouvements syndicaux.

M. Gauthier a particulièrement souligné un cours donné récemment par le directeur du Service d'Education de la CTCC, M. Fernand Jolicoeur, au centre de formation ouvrier organisé par le Service d'Education de ce mouvement. M. Jolicoeur mentionne, entre autres, que "le mouvement d'organisation soutenu, particulièrement parmi les fonctionnaires, a été l'événement marquant des cinq dernières années."

Dans ce cours, intitulé: "Répartition des effectifs syndicaux au Canada", M. Jolicoeur rapporte que 32,8 p. 100 des salariés non agricoles sont syndiqués, soit 1,386,185 sur 4,200,000 travailleurs non agricoles. (En 1911, on ne comptait que 133,132 syndiqués).

De ce nombre, 1,094,433 appartiennent au Congrès du Travail du Canada et 99,372, à la CTCC.

Depuis 1950, la proportion des syndiqués par rapport aux travailleurs non agricoles salariés, s'est maintenue à près de un sur trois.

Par ailleurs, la répartition géographique des effectifs syndicaux ne varie à peu près pas depuis ces dernières années.

L'Ontario a toujours eu la proportion se rapprochant le plus de la moyenne nationale de travailleurs organisés. Les provinces de Québec et d'Ontario groupent à elles seules, près des deux tiers des travailleurs syndiqués au Canada.

Les districts de Montréal et de Toronto comptent ensemble près du quart des syndiqués et un autre quart est réparti entre sept autres centres industriels, groupant chacun plus de 20,000 membres: Vancouver, Winnipeg, Hamilton, Windsor, Québec, Edmonton et Sudbury.

La plupart des travailleurs syndicaux de l'industrie sont déjà organisés. Les deux tiers qui restent sont formés d'employés de petites industries et de collets blancs qui forment cependant la plus grande classe de travailleurs et sont un champ d'action formidable pour le syndicalisme.

Montmagny

A la suite d'élections syndicales tenues dernièrement, l'Exécutif du Syndicat des Travailleurs de la Fonderie de Montmagny est maintenant composé comme suit: MM. Marcelin Guillemette, président; Lionel Clavet, vice-président; Aimé Coulombe, secrétaire-archiviste; Gérard Martin, secrétaire-trésorier; Marcel Laberge, secrétaire correspondant; Georges Couillard et Armand Richard, directeurs.

Saguenay-Lac-St-Jean

Le Conseil régional veut une enquête royale sur l'affaire du gaz naturel

A son assemblée tenue le 25 juin dernier à Arvida, le Conseil régional Saguenay Lac Saint-Jean des syndicats nationaux a adopté unanimement la résolution suivante sur l'affaire de La Corporation de Gaz naturel du Québec.

Le Conseil appuie entièrement la déclaration conjointe qu'ont faite les centrales syndicales du Québec sur l'affaire du gaz naturel. Le Conseil croit qu'une enquête publique et objective doit être faite immédiatement afin que la population sache exactement ce qui s'est passé car toute cette affaire est ténébreuse et laisse planer des soupçons sur les dirigeants de la province. Les travailleurs organisés se font souvent rappeler qu'ils n'ont pas seulement des droits, mais aussi des devoirs, c'est pourquoi ils espèrent que le gouvernement fera son devoir et protégera les droits du peuple.

Le Conseil félicite le journal Le Devoir de son attitude courageuse dans les circonstances.

ABONNES DE QUEBEC
ECOUTEZ LA RADIO
Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"
chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

Programme d'expansion ...

(Suite de la page 1)

terminé lundi soir, les délégués ont élu les membres de leur exécutif pour la prochaine année. Ont été élus MM. Henri-Paul Auger, président; Rodrigue Plamondon, 1er vice-président; Jean-Riopel, 2e vice-président; Marcel Brousseau, secrétaire; Gisèle Plante, assistante-secrétaire; Théo Langlois, secrétaire-trésorier, et Philippe Deroy, assistant trésorier.

M. Donat Gauthier, président du Conseil central de Sherbrooke, a souhaité la bienvenue aux délégués à Sherbrooke tandis que M. Evangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil central, avait la tâche de voir à l'organisation matérielle du congrès.

Le syndicalisme

(Suite de la page 4)

un mouvement social doit s'appuyer sur des salariés, il doit sûrement tenir compte aujourd'hui des collets blancs qui dans notre province comptent 27 p. 100 des salariés. Le mouvement syndical ne peut les négliger, et le fait que peu d'entre eux sont syndiqués, représente en même temps une faiblesse du syndicalisme et un espoir du point de vue de la puissance du mouvement syndical, s'il réussit à les rallier.

L'étude de monsieur Henri-pin révèle, par exemple, qu'il y a seulement 27 p. 100 des collets blancs dans le secteur où le syndicalisme s'est déjà fortement implanté: l'industrie manufacturière.

Par ailleurs, les collets blancs sont éparpillés en petits groupes. En 1955, dans le Québec, on comptait une moyenne de 7.35 collets blancs par établissement manufacturier: 89,618 répartis en 12,194 établissements manufacturiers. Cette moyenne varie avec les régions: 6.4 à Québec, et 11.4 à Montréal.

D'autre part, dans le secteur des employés de bureau, 41% ont moins de 25 ans d'âge tandis que 28% seulement ont cet âge pour la population active du Québec. 36% des employés de bureau sont des femmes de moins de 25 ans, et 62.9% des employés de bureau sont célibataires dont 42.4% sont des femmes. La seule autre catégorie importante est constituée par les hommes mariés: 27.3%

Il faut également ajouter que 77.3% des employés de bureau ont plus de 9 ans de scolarité, alors que seulement 40.5% de l'ensemble de la population active du Québec et 31.4% des ouvriers manufacturiers ont autant de scolarité.

Sur les 290,000 collets blancs de la province de Québec, on en trouve 162,000 à Montréal (56%), 28,000, à Québec (10%) et 101,000 dans le reste de la province (34%).

La CTCC a fort bien com-

Les syndiqués invités au congrès du PSD

Ils pourront alors se rendre compte de l'esprit vraiment démocratique de ce parti, précise M. Michel Chartrand

Les dirigeants, les permanents syndicaux ainsi que les officiers des syndicats et les membres de ces unités syndicales sont cordialement invités à assister au congrès national du parti social démocratique dont les assises auront lieu les 23, 24 et 25 juillet à l'hôtel Mont-Royal de Montréal.

C'est ce que vient de nous communiquer M. Michel Chartrand, leader provincial du PSD et membre de l'exécutif national de ce parti.

M. Chartrand dit que les syndiqués pourront alors vérifier s'il est vrai que ce parti repose sur des assises vraiment démocratiques et si le programme du PSD répond véritablement aux aspirations des travailleurs.

D'autre part, poursuit M. Chartrand, les officiers des syndicats de même que les permanents syndicaux sont

pris l'importance du problème puisqu'elle nommait, il y a deux mois, monsieur Jean-Robert Gauthier, conseiller technique spécialisé dans le groupe des collets blancs. Monsieur Gauthier a d'ailleurs souligné qu'il est au service de tous les collets blancs et qu'on peut le rejoindre au Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal, 1231 est, rue Demontigny, L.A. 4-3694.

éminemment compétents pour représenter les besoins de la population sans pour cela pouvoir constituer un parti de classe.

M. Chartrand souligne également que le parti social démocratique compte d'importantes réalisations à son actif dans la province de la Saskatchewan et que les délégués pourront alors se rendre compte qu'il est possible, par exemple, de profiter de l'assurance-santé, de l'assu-

rance-automobile et de la sécurité de la vieillesse ainsi que d'une législation ouvrière qui répond véritablement aux besoins des travailleurs et non seulement inspirée par les esprits capitalistes.

C'est pour cette raison, dit-il que les portes du congrès seront ouvertes à tous les permanents syndicaux, aux officiers de syndicats et aux syndicalistes en général qui seront acceptés comme délégués fraternels.



CIGARETTES EXPORT "A" BOUT FILTRE

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Cours de Sociologie, 155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

DECUPER ET POSTER

Texte inspiré du Père THIVOLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 56

Images de MARIE PIGNAL



1. Ce soir-là, deux hommes cheminent sur la route qui conduit de Jérusalem au village d'Emmaüs. Ce sont des disciples de Jésus, que la fin tragique et ignominieuse de ce dernier a déçus et désolés. Soudain, un autre voyageur les rejoint et leur adresse la parole, tout en marchant.



2. "Comment pouvez-vous demander de quoi nous parlons? dit l'un d'eux. Comment parler d'autre chose que de la triste affaire du Prophète en qui nous avons cru, Jésus de Nazareth? Etes-vous si étranger que vous ne sachiez pas ce qui vient de se passer à Jérusalem? Nos prêtres l'ont pris, condamné et fait mourir dans la honte entre deux voleurs."

Alors Jésus — car c'est lui, le voyageur — leur explique le sens des Ecritures en ce qui concerne sa passion et sa mort.



3. Le soleil se couche sur la campagne printannière, et voici les premières maisons du village. Les deux voyageurs entrent dans la demeure qui borde la route; Jésus fait mine de vouloir aller plus loin, mais les deux hommes l'invitent à rester avec eux. Sa compagnie leur procure une joie mystérieuse qui ressemble à un espoir renaissant: sa manière d'expliquer les Ecritures est si lumineuse, si consolante!



4. Le repas est servi; les trois voyageurs se mettent à table. Sans doute les deux hommes ont-ils grand faim, après cette longue marche; aussi mangent-ils sans trop regarder autour d'eux. Mais un geste de l'étranger attire leur attention: après avoir pris du pain, il prononce une bénédiction, partage le pain et le distribue.

Alors ils le reconnaissent: "C'est Jésus!" Il a consacré le pain! C'est le Seigneur ressuscité! Mais Jésus disparaît à leurs yeux. (A SUIVRE)

en collaboration avec le Centre de la Bible diocésain.

Housing Cost Far Too High For Average Family Budget

By MORDEN LAZARUS

TORONTO (CPA)—The importance of the cost of shelter in the family budget has not been given enough attention. Union submissions being presented to conciliation board hearings are using the basic minimum wage requirements prepared by the Toronto Welfare Council, and this figure adjusted April 1958 shows that a family of five needs \$66.09 a week for nothing more than food, clothing, shelter and sickness insurance. The allowance for shelter is \$59.00 a month.

This shelter allowance alone proves that the minimum budget is inadequate to the point of being ridiculous. No good accommodation for families is available in the industrial centres of Canada at anything near \$60 a month. Moreover the newer homes in the low-cost brackets are in suburban areas which makes the transportation allowance of \$6.50 a month quite absurd.

All the allowances for food, clothing, shelter, transportation, health supplies and house furnishings are understated. But what is the use of upgrading the minimum standard when the average industrial wage in Ontario is only \$69.85 a week.

The average family needs at least \$75 to \$100 a month to obtain adequate housing today. But this would be from \$25 to \$50 a month more than such a family can really afford. What is the answer?

A book just published by Dr. Albert Rose, professor of social science at the University of Toronto, provides it...public housing. Canada lags so far behind most other western countries in the public housing field that today we can point to only one full-scale housing development in all of Canada.

It is this development that Dr. Rose surveys — Regent Park in Toronto. He is well qualified to present a study of this project. He was intimately connected with its planning right from the start.

The construction of the project was approved by the citizens of Toronto in 1947. It was bitterly attacked by the property owners and private builders associations who spent a lot of money urging the people to vote "against socialized housing and higher taxes".

Of course they feared that a successful public project would show up the advantages of public housing against private development and eventually cut into their business. The truth is that the Regent Park project has been successful; it has shown up the advantages of public housing, but unfortunately hasn't in the least infringed upon the capacity of private enterprise to build housing at higher costs and to make a great deal of money in the process.

In Regent Park, rents are scaled to family size and income, and are running from \$31 to \$96 a month with an average of \$66. This is anywhere from \$30 to \$75 a month lower than similar accommodation can be obtained from private property owners.

How important low-cost low-rent-housing is to Canadian workers can be judged from the last census figures which showed

that 75% of the Canadian population were earning less than \$3,000 a year, and 30% less than \$2,000.

It is usually considered that an average family should pay no more than 20% to 25% of gross income for shelter. Some families can really afford to pay rent of no more than \$50 a month. No accommodation is available at anywhere near this figure from private property owners.

Only public housing can provide the answer for these low-income groups. The average \$66 rental at Regent Park, scaled as it is to capacity to pay and size of family, is obviously appealing. Four thousand families in Toronto are on the waiting list to get into the Park.

This project alone has made a tremendous difference in the family life of those who have been lucky enough to be admitted. For most the new apartments and houses represent good shelter and a place of their own

for the first time in their lives.

It has made a tremendous difference in the physical and mental health, particularly of children.

Dr. Rose says that the combination of adequate housing, better health, improvement in the attitude of parents and the development of a pride in home and family appears to have led to a healthier, happier group of children capable and actually achieving more satisfactory progress at school. Juvenile delinquency has been reduced to negligible proportions.

Developments like Regent Park are needed right across Canada and on a large scale. But this won't come about by chance. It will take an aroused citizenry, aware of the problem and determined to solve it in the most economical and logical way.

Here is one field where the trade union movement should take a more aggressive lead. It is the working people of the country who have most to gain.

Quaker Oats Employees Get 15-Cent Hourly Boost

A two-year collective labor agreement has been signed between the Wholesale Food Employees Union C.C.C.L. and the Quaker Oats Company in Quebec City. The new agreement provides for an hourly increase of 15 cents for the workers.

The workers will receive 8 cents an hour increase from November 27, 1957, and another raise of 7 cents an hour on November 27, 1958.

The contract, which shall remain in force for a period of two years, was concluded after several meetings of direct negotiations which were followed by the intervention of a conciliator from the Minister of Labor's office.

In addition to the monetary advantages secured, the new labor agreement also provides many other benefits including a reduction in weekly working hours from 46½ to 45 with full compensation, two weeks paid vacations after three years service, eleven paid holidays and a pension plan to be paid half and half between company and employees.

The company, in addition, will contribute 50 percent towards Blue Cross protection for the employees.

The employees retain the right to participate in company benefits according to the plan now in effect.

Maintenance of affiliation is accorded as a measure to protect union security.

A new employee, as a condition of employment, must sign an irrevocable check-off union card.

Messrs. Gaston Lortie, vice-president of the local union, and Eugene Rancourt, technical councillor for the C.C.C.L., Quebec Central Council, represented the union during negotiations with Messrs. J. P. Maynard and P. E. Pelletier acting for the patronal party.

"Les membres de l'Union Nationale Catholique des Charpentiers-Menusiers de Québec, Inc., sont priés de prendre note que durant les mois de mai, juin, juillet et août 1958, il n'y aura qu'une assemblée par mois, soit le premier jeudi."

Montreal Rassemblement Demands Public Ownership For Gas Distribution

MONTREAL (CPA) — The local branch of Le Rassemblement, a political education movement in Quebec province, has urged that Montreal's system of household gas distribution be returned to public ownership.

In a resolution to the general executive of the Movement, the Montreal group said that a Royal Commission should be appointed to investigate an alleged \$20 million stock market coup involved in the transfer last year of the Montreal gas system, formerly part of Quebec Hydro, to the privately-owned Quebec Natural Gas Corporation.

The allegations of the stocksteering coup were contained in a series of articles in *Le Devoir*, a Montreal French-language daily newspaper often critical of the Duplessis National Union government.

The Quebec Natural Gas Corporation has stated that the stock transactions were carried out "ethically, legally and in the open".

Prominent Quebec public figures, including members of the National Union government were named by *Le Devoir* as having profited from the stock transactions.

The Montreal branch of Le Rassemblement called for the resignation of all political figures and civil servants connected with the stock transaction.

QUEBEC

Simard Bread Workers Get Substantial Weekly Raises

The Pastry and Biscuit Workers Union of Quebec City has concluded negotiations for the signing of a one-year collective labor agreement which is retroactive to March 1st, 1958.

Salaries in general have been boosted by \$4.00, \$5.00 and \$6.00 a week.

The union workers will also benefit by a reduction in weekly

working hours from 52 to 49 with same take-home pay.

Messrs. Leandre Mercier, Andre Allard and Eugene Rancourt represented the union, while company interests were looked after by Messrs. Joseph Bergeron, owner of Simard Bread Company Limited, assisted by Fernand Clouette.

Five Provinces Now In National Hospital Plan

OTTAWA (CPA) — Five Canadian provinces — British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba and Newfoundland — containing about 30 per cent of Canada's population were first to usher in the federal-provincial hospital insurance plan July 1. Cost of the plan with all provinces participating is estimated at upwards of \$430 million dollars.

Ontario will come into the plan next January 1st, and New Brunswick and Nova Scotia are also expected to enter then. Prince Edward Island and Quebec are rumored to be planning mid-1959 entry, although Quebec has not yet offered to open negotiations with the federal government.

With all Canada's 17 million people covered, the plan would cost over \$430 million, of which the federal government would pay \$215 million. In theory, the federal government splits costs 50-50 with the province concerned, but in practice the central authority will pay between 68.6

percent. (in Newfoundland) and 42.2 percent. (in Saskatchewan), depending on local conditions.

The \$430 million figure is only an estimate. Since 1949, doctors' fees have increased by 40 percent, and the cost of private pre-paid plans has gone up 70 percent. Hospital charges have doubled.

Legislation was introduced by the former Liberal government in early 1957, but a provision in that act delaying operations until a majority of the ten provinces with more than half the population of Canada had signed, was eliminated by the present Tory regime this year.

- JOB SECURITY
- HIGHER WAGES
- BETTER WORKING CONDITIONS

UNION MEMBERSHIP IS A GOOD BUY

SIGN UP TODAY!

Good Seniority Clause Needed To Offset Job Fluctuations In Shipyards

The ship construction and ship repairing industry is active both during war periods and in peace times — Sixty five p. 100 of naval defense work done in past few years.

The shipbuilding industry, which in 1943 at the height of production during the late war employed 75,847 workers dwindled to 11,454 workers in 1950.

The Province of Quebec has always held the highest naval production figures in all of Canada.

The actual percentage of workers in different regions on naval construction work are as follows:

Maritimes	22 p. c.
Quebec	40 p. c.
Ontario	16 p. c.
British Columbia	22 p. c.

The actual number of workers vary from month to month and from year to year. For the post-war period, the labor turn-over fluctuated in Canada and the province of Quebec.

Year	Production	Labor	Turn-Over
1946	18,318	6,120	
1947	19,156	8,569	
1948	16,549	7,376	
1949	11,001	3,865	
1950	9,898	3,372	
1951	13,013	4,264	
1952	18,517	7,441	
1953	20,127	9,528	
1954	16,822	7,619	
1955	14,352	5,974	
1956	15,130	6,006	

Employment which has dropped to a minimum after the war rose slightly with the advent of the Korean War.

Davie Shipbuilding Limited of Lauzon which had 4,200 workers in 1945 dropped to 400 in 1950, while in November 1951 nearly 1,500 were on the company payroll and this figure rose to 2,400 in April 1953 while the summit has reached in July 1954 with 2,800 employees working and in 1954 with 1,800 em-

ployees, 1,100 were hired and 2,200 paid off.

These changes in figure of employment and lay-offs are considered "normal" in the industry.

Workers in Canadian Vickers Limited suffer the same ever-changing job picture. For 20 weeks which terminated on May 15, 1958, the average number of workers on the payroll was 2,182 of which 1,122 were in the Marine Division. During the same period, there were 731 suspensions of which 324 were marine workers.

A labor turn-over of 33.9 per cent with 28.8½ per cent in the Marine Department. And all of this in a matter of 20 weeks.

For the workers who are continually facing this job insecurity, a good sound seniority clause in future collective labor agreements would be an answer to this problem.

Textile Workers Subjected To Social Injustice

Declaration by Mr. Rene Gosselin, president of the C. C. C. L. Textile Federation at opening meeting of annual convention — Forty cents an hour differential between textile workers pay and those in comparative manufacturing industries.

"At present, certain groups of workers among whom are those in the textile industry are victims of social injustice, with 40 cents an hour difference being paid textile employees and those in the manufacturing industries."

"And this injustice is a matter of grave importance."

Mr. Gosselin made this known at the opening session of the annual convention of the Textile Federation held at St. Hyacinthe last week.

The Federation president said that the Federal Government must create favorable economic conditions for the textile industry.

"It is evident" he continued "that the textile workers cannot accept these conditions indefinitely."

Mr. Gosselin called for greater tariff protection and stricter enforcement of the anti-dumping laws which is one of the principal difficulties that faces the textile industry and the workers.

Mr. Gosselin then recalled that the C.C.C.L. Textile Federation presented a brief to the Tariff Commission which exposed the situation as it existed in the Province of Quebec and the

consequences it had upon the workers.

The president of the Textile Federation noted that "it now seems that the Canadian Government is ready to revise certain tariffs and the laws relating to anti-dumping."

"We have reason to believe" Mr. Gosselin said "that the Canadian Government will give more protection to the textile industry against unfair foreign competition."

In the second part of his annual report Mr. Gosselin touched on the role of union officers, the powers of the executive and general membership meetings.

"I have remarked" he said "that education studies are held for the leaders of local unions and the officers of the locals, but I have failed to notice any meeting for educational study being held for the general membership."

"I do not believe that ordinary general membership meetings are union educational reunions."

"More than often these meetings are held with a few participants among whom two or three do all the talking."

"No doubt when a member assists regularly at general meetings, he learns the procedure of these meetings when the procedure is followed, but

this same procedure when applied rigidly makes the member reluctant to make himself heard in fear of being jostled by the more audacious elements present at the meetings". "In some cases this audacious element includes the local president".

"It appears to me that at the present time we do not have a real educational set-up which proves popular for the majority of members".

"The Textile Federation took the initiative to conduct several study sessions for the different executive: of our unions and according to the reaction these days of study proved a success with the membership".

"I have the impression that a certain number of participants learned something from attending these meetings".

Mr. Gosselin then analyzed the role of a local union president, the business agent, union committees, the secretary and the treasurer".

The presidential report was studied by a specially formed committee and was turned over to the convention delegates for further study and action.

The convention deliberations extended over a three-day period and was brought to a close by elections of officers.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

News Items Welcomed

"Shipyard News and Views" is published each week in "Le Travail" in the interest of all C.C.C.L. shipyard workers in the Province of Quebec and we are taking this opportunity to invite local unions in Lauzon, Sorel and Quebec to mail in any news stories they would like to be published.

Please address all correspondence to the Editor "Le Travail", 8227 St. Lawrence Blvd, Montreal (14) Que.

Shipbuilding Group Elects Officers

The president of the Victoria Machinery Depot Company Limited, Harold Husband, of Victoria, B.C., was re-elected president of the Canadian Shipbuilding and Ship Repairing Association at their annual meeting held last week.

Chosen to act as vice-presidents were R. Lowery, president of Davie Shipbuilding Limited, of Quebec, F. Wilson, St. John, N.B., who is vice-president of St. John Dry Dock and C. Richardson,

managing director of Canadian Vickers Limited.

Turning-Over Ceremony

The Royal Canadian Mounted Police Patrol Ship "Wood" latest in the 33-ship fleet of R.C.M.P. has been officially turned over to the force in commissioning ceremonies held last week at Victoria Pier in Montreal.

The Minister of Justice, the Honorable Davie Fulton, who was guest of honor, addressed the guests and the ship's 36-man crew.

The ship is named after the former Commissioner S. T. Wood. Inspector H. V. Mossman, commanding officer of the "Wood" said the event marked a new shipbuilding program adopted by the force.

The vessel is equipped with the latest of electronic navigation devices, including depth recorders and speed indicators and is strengthened forward to operate in light ice.

The new R.C.M.P. "Wood" was built by C.C.C.L. union labor at the George T. Davie & Sons shipyard at Lauzon, Que.

A. Bélanger Co. Ltd Care Nothing For Their Employees

The Montmagny stove manufacturing company of A. Bélanger Limited, employing around 200 workers has a curious understanding of their social responsibility.

Several years ago this company established a bonus system to be paid for piece work.

The workers who were poorly paid at the time could not do otherwise but to fall into the trap of the bonus system expecting to gain a decent living even if they had to slave to get it.

The expected happened. The workers prematurely used up were incapable of fulfilling their regular jobs.

Then, following this situation the company found another efficient method to avoid their responsibilities.

The company offered handicapped employees who had service of 10, 15 or 20 years to take jobs in other departments, the jobs being on an inferior scale. And this "generous" offer was made on two conditions.

The first condition was that the union accept partial derogation to the clause covering seniority and the second that the employees renounce their rights to seniority and start over again as new employees.

Work is scarce in Montmagny and the company exploited this situation using severe unemployment, the aging workers, the handicapped and that the collective labor agreement provided for departmental seniority as

excuses and if the union refused to accept these imposed conditions the workers would be out on the street without a job.

Then the company tried to justify its action by claiming they did not want to create any injustice to workers already in a department who had less seniority than the handicapped workers.

The employees refused to accept these conditions and presented an unanimous demand to retain their seniority ratings when transferred to another department.

The company ignored this employee demand.

This family-owned enterprise has proven it sacrifices its employees to amass sky-high profits.

The A. Bélanger Company Limited, a French Canadian establishment, directed by Catholics, love their higher profits and this accounts for their ways of avoiding their social responsibilities.